



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme
pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Rapport d'activités de la Commission locale de l'eau (CLE)

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Vallée de la Bresle

Année 2013



SOMMAIRE

1	Présentation du SAGE de la vallée de la Bresle	2
1.1.	Caractéristiques générales	2
1.2.	La cellule d'animation	2
2	Bilan des activités de la CLE pour l'année 2013	3
2.1.	L'élaboration du SAGE de la vallée de la Bresle	3
2.1.1.	Elaboration du SAGE : diagnostic et scénarios tendanciels	3
2.1.2.	Elaboration du SAGE : Variantes et stratégie	4
2.1.3.	Elaboration du SAGE : PAGD, règlement et évaluation environnementale	6
2.2.	Les avis rendus par la CLE	8
2.2.1.	"Les questions importantes auxquelles le prochain SDAGE devra répondre dans les 10 prochaines années"	8
2.2.2.	Dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau "SIVOM de Gamaches – Création de la nouvelle station d'épuration"	8
3	Animation de la CLE au cours de l'année 2013	9
3.1.	Animation de la CLE, de ses instances et différents groupes de travail	9
3.2.	Piloter et suivre les études menées dans le cadre de l'élaboration du SAGE	10
3.2.1.	Etude dite de "Rédaction des documents du SAGE"	10
3.2.2.	Etude dite d'"Accompagnement juridique pour la rédaction du projet de SAGE de la vallée de la Bresle (PAGD- Règlement)"	10
3.3.	Conduite financière des projets	10
3.3.1.	Financement de l'animation du SAGE	10
3.3.2.	Financement de l'étude de rédaction des document du SAGE	11
3.3.3.	Financement de l'étude d'accompagnement juridique à la rédaction du SAGE	11
3.4.	Communication / promotion du SAGE	11

1 Présentation du SAGE de la vallée de la Bresle

1.1. Caractéristiques générales

Les caractéristiques générales du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la vallée de la Bresle sont données dans le tableau suivant.

Nom du SAGE	SAGE de la Vallée de la Bresle
Date de l'arrêté interpréfectoral de délimitation du périmètre	7 avril 2003
Nombre de communes	113
	pour l'Oise 11
	pour la Seine-Maritime 43
	pour la Somme 59
Date de l'arrêté interpréfectoral de composition de la CLE	3 avril 2006
Dates des réunions institutives de la CLE	16 juin 2006 et 05 juillet 2006
Date des arrêtés modificatifs de composition de la CLE	
<i>Arrêté modificatif n°1</i>	13 août 2007
<i>Arrêté modificatif n°2</i>	28 avril 2009
<i>Arrêté modificatif n°3</i>	08 février 2011
<i>Arrêté modificatif n°4</i>	29 septembre 2011
<i>Arrêté de renouvellement de composition de la CLE n°5</i>	20 novembre 2013
<i>Arrêté modificatif n°6</i>	13 janvier 2014

Tableau 1 : Principales caractéristiques du SAGE de la vallée de la Bresle

1.2. La cellule d'animation

Les principales caractéristiques de la cellule d'animation du SAGE de la vallée de la Bresle sont fournies dans le tableau suivant.

Nom de la structure porteuse	Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle - Reconnue EPTB de la Bresle
Nom de l'animatrice actuelle	Caroline MELET
Date d'embauche de la 1 ^{ère} animatrice	1 ^{er} février 2007
Date d'embauche de l'animatrice actuelle	15 novembre 2012
Durée et type de contrat	36 mois, temps plein, 35 h hebdomadaires
Financement de l'animation	50% AESN
	<i>Année 2013</i> 50 % Institution Bresle en autofinancement (participations des CG 60, CG 76 et CG 80)

Tableau 2 : Principales caractéristiques de la cellule d'animation du SAGE de la vallée de la Bresle

2 Bilan des activités de la CLE pour l'année 2013

2.1. L'élaboration du SAGE de la vallée de la Bresle

Le SAGE de la vallée de la Bresle est en cours d'élaboration.

Les travaux de la CLE pour l'année 2013 ont été consacrés **prioritairement à l'achèvement de la rédaction du SAGE, avec le maintien d'une importante concertation à chaque étape.** L'objectif était d'approuver le projet de SAGE (avant période de consultation), préalablement à la période de réserve associée aux élections communales de mars 2014 (Figure 1 ; Figure 2).

État des lieux	État initial : Situation actuelle du territoire	
	Diagnostic : Les causes	
	Tendances et scénarios	Sc. Tendanciels : Atteinte future du bon état sans SAGE ? Variantes : Par quels moyens peut-on atteindre le bon état des masses d'eau ?
Adoption de la Stratégie : Que choisit – on ?		
Les documents du SAGE	Plan d'Aménagement et de Gestion Durable Opposable à l'administration Rédaction du règlement Opposable à l'administration et aux tiers	

Figure 1 : Les étapes de la rédaction d'un SAGE

2.1.1. Elaboration du SAGE : diagnostic et scénarios tendanciels

Le rapport de **diagnostic** met en avant les causes de l'état des lieux du territoire, , validé par la CLE en 2010.

Le rapport de **scénarios tendanciels** analyse si le bon état des masses d'eau du bassin versant pourrait être atteint sans mise en œuvre d'un SAGE.

Deux réunions ont permis de finaliser le travail engagé sur ces 2 phases les années passées (Tableau 33).

Réunion	Ordre du jour
Commission Permanente 4 février 2013	Apporter les ajouts et les corrections nécessaires aux rapports de diagnostic et de scénarios tendanciels Questions et remarques diverses
CLE 9 avril 2013	Adoption du rapport de diagnostic du SAGE et de son atlas cartographique Adoption du rapport de scénario tendanciel du SAGE Consultation des assemblées 2012 - "Les questions importantes du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands" (cf. 2.2.1) Rappel des prochaines étapes de l'élaboration des documents du SAGE

Tableau 3 : Les réunions sur le diagnostic et les scénarios tendanciels du SAGE en 2013

Le diagnostic et les scénarios tendanciels du SAGE ont été adoptés par la CLE le 9 avril 2013.

2.1.2. **Elaboration du SAGE : variantes et stratégie**

La phase "**variantes**" permet de réfléchir et mettre en exergue les moyens pouvant être mis en œuvre pour atteindre le bon état des masses d'eau sur le bassin versant de la Bresle. Ces moyens sont d'ambition variable.

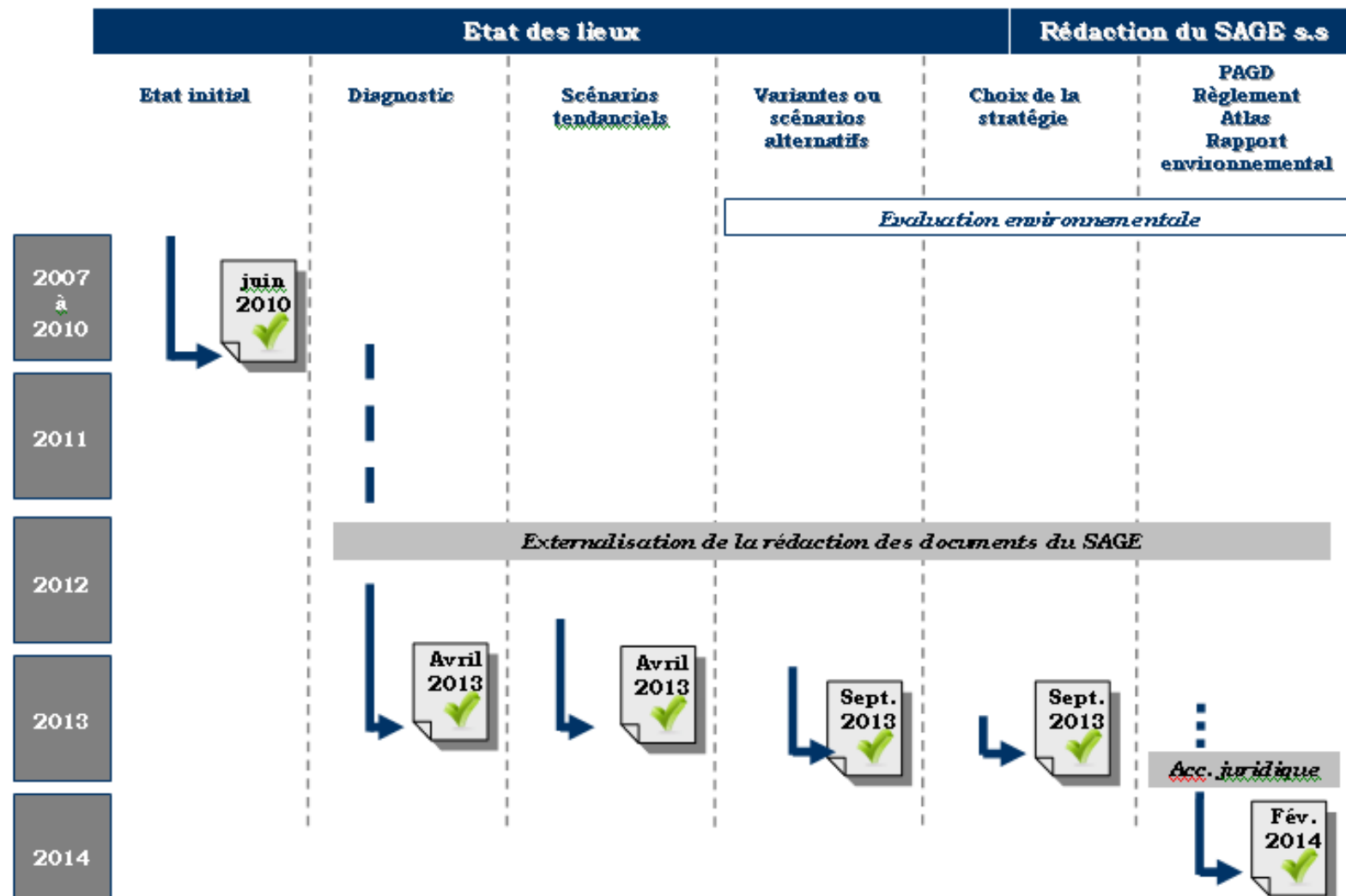


Figure 2 : Les étapes majeures de la rédaction du SAGE de la vallée de la Bresle

La **stratégie** constitue la "politique" de la CLE, c'est-à-dire les ambitions qu'elle se donne pour atteindre le bon état, les idées d'actions, proposées dans les "Variantes", qu'elle écarte ou retient.

Ces 2 phases ont été initiées et finalisées au cours de l'année 2013 et ont fait l'objet de 8 réunions (Tableau 4).

Réunion	Ordre du jour
Commission thématique 15 mars 2013 <i>matin</i>	Proposer des pistes d'actions, en rapport avec la thématique "ruissellement, érosion et inondation" pour atteindre le bon état des masses d'eau et des milieux, qui pourraient être intégrées aux variantes .
Commission thématique 15 mars 2013 <i>après-midi</i>	Proposer des pistes d'actions, en rapport avec la thématique "fonctionnement, habitats et usages des milieux aquatiques" pour atteindre le bon état des masses d'eau et des milieux, qui pourraient être intégrées aux variantes .
Commission thématique 25 mars 2013 <i>matin</i>	Proposer des pistes d'actions, en rapport avec la thématique "eaux superficielles et littorales" pour atteindre le bon état des masses d'eau et des milieux, qui pourraient être intégrées aux variantes.
Commission thématique 25 mars 2013 <i>après-midi</i>	Proposer des pistes d'actions, en rapport avec la thématique "eaux superficielles et littorales" pour atteindre le bon état des masses d'eau et des milieux, qui pourraient être intégrées aux variantes.
Réunion de travail 19 avril 2013	Compléter et/ou corriger les premiers éléments du rapport " variantes " : - les objectifs du SAGE par enjeu - les pistes d'action susceptibles d'intégrer les variantes - les maîtres d'ouvrage pressentis pour chaque piste d'action
Commission permanente 3 juin 2013	Rétroplanning de l'étude de rédaction des documents du SAGE pour le 2 nd semestre 2013 Pourquoi une relecture juridique du SAGE ? Ordre du jour de la CLE du 5 juillet 2013 Questions et remarques diverses.
Réunion de travail 3 juin 2013	Compléter et/ou corriger les éléments du rapport de " variantes " : - Echanges autour des pistes d'actions et des niveaux d'ambition attribués à chacune d'entre elles - Réponses aux éventuelles questions d'ordre technique
CLE 5 juillet 2013	Contrat d'animation du SAGE de la vallée de la Bresle Qu'est ce qu'un PAGD ? Qu'est ce qu'un règlement ? Qu'est ce qu'une relecture juridique ? Présentation du rétroplanning du 2 nd semestre 2013 Construction de la stratégie
CLE 19 septembre 2013	Adoption du projet de rapport de variantes Adoption du projet de rapport de stratégie Calendrier de la suite des travaux du SAGE

Tableau 4 : Les réunions sur les variantes et la stratégie du SAGE

Les variantes et la stratégie du SAGE ont été adoptées par la CLE le 19 septembre 2013

2.1.3. Elaboration du SAGE : PAGD, règlement et évaluation environnementale.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) fixe les priorités du territoire en termes de politique de l'eau et des milieux aquatiques, ainsi que les objectifs et les dispositions pour les atteindre. La portée juridique du PAGD relève de la compatibilité ; il s'oppose à l'administration.

Le règlement fixe les règles dont la mise en application est nécessaire pour atteindre certains objectifs fixés par le PAGD. La portée juridique du règlement relève de la conformité ; il s'oppose à l'administration et aux tiers.

Le rapport environnemental identifie, décrit et évalue les éventuels effets notables que pourrait avoir la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement et présente les mesures prévues pour réduire et/ou compenser les éventuelles incidences négatives.

Pour assurer une sécurité juridique maximale au SAGE et le rendre le plus efficace possible dans sa mise en œuvre, la CLE a décidé le 5 juillet 2013 de faire appel à des juristes spécialisés en droit de l'environnement (via un marché public) pour l'accompagner dans la rédaction du PAGD et du règlement. L'Institution de la Bresle a assuré la maîtrise d'ouvrage de ce **marché d'accompagnement juridique**, notifié le 7 octobre 2013 au cabinet d'avocats "Droit Public Consultants" (cf. 3.2.2). Il est venu compléter le travail de rédaction des documents du SAGE mené par SAFEGE (cf. 3.2.2).

Le travail éminemment technique d'écriture des dispositions du PAGD et des règles du règlement a été mené par les **comités de rédaction** (Tableau 5), qui se composaient des membres suivants :

- Institution de la Bresle (animatrice du SAGE + éventuellement un chargé de mission)
- Un représentant des DDT(M)
- Un représentant des DREAL
- Un représentant AESN
- Selon la thématique, un ou deux experts (ONEMA, ARS, etc)
- Un représentant des élus : le Président de la CLE (M. Bignon) ou l'un des 3 vices-présidents
- Au maximum 4 représentants des usagers parmi les 5 de la commission permanente (ASA, Fédération de Pêche, Chambre d'agriculture, CCI, GRAB/HN)

L'élaboration du PAGD et du règlement a fait l'objet de 12 des réunions suivantes

Réunion	Ordre du jour
Réunion d'échange pédagogique 23 octobre 2013 <i>matin</i>	Présentation de la mission d'accompagnement juridique, portée juridique des documents constitutifs d'un SAGE, principes d'écriture d'un PAGD et d'un règlement, réponse aux questions
Comité de rédaction 23 octobre 2013 <i>après-midi</i>	Travail sur les dispositions du SAGE relatives à l'assainissement, aux activités industrielles et artisanales.
Comité de rédaction 24 octobre 2013 <i>matin</i>	Travail sur les dispositions du SAGE relatives aux phénomènes d'érosion, de ruissellement et d'inondations.
Comité de rédaction 28 octobre 2013 <i>après-midi</i>	Travail sur les dispositions du SAGE relatives à la maîtrise d'ouvrage "rivières", aux PPRE, aux continuités transversales et longitudinales.
Comité de rédaction 29 octobre 2013 <i>matin</i>	Travail sur les dispositions du SAGE relatives aux zones humides, aux ballastières et plans d'eau.
Comité de rédaction 6 novembre 2013 <i>matin</i>	Travail sur les dispositions du SAGE relatives à l'eau potable.
Comité de rédaction 6 novembre 2013 <i>après-midi</i>	Travail sur les dispositions du SAGE relatives aux actions littorales et aux actions agricoles.
Comité de rédaction 18 novembre 2013 <i>après-midi</i>	Travail sur le règlement du SAGE.
Comité de rédaction 19 novembre 2013 <i>matin</i>	Reprise générale des dispositions du PAGD (Enjeu 3)
Réunion de travail 17 décembre 2013 <i>matin</i>	Remarques et corrections sur la synthèse de l'état des lieux ainsi que sur les indicateurs
Réunion de travail 18 décembre 2013 <i>matin</i>	Remarques et corrections sur le calendrier de la mise en œuvre du SAGE, les MOA pressentis et les coûts
Comité de rédaction 19 décembre 2013 <i>journée</i>	Reprise générale des règles du règlement puis reprise générale des dispositions du PAGD (Enjeux 1,2, 4 et 5)

Tableau 5 : Les réunions de travail relatives à l'écriture du PAGD et du règlement en 2013

Le travail mené lors de ces 12 réunions a permis de présenter le projet de SAGE à la CLE 16 janvier 2014. La CLE a validé son projet de SAGE avant procédure de consultation le 7 février 2014.

2.2. Les avis rendus par la CLE

La réglementation prévoit que les CLE des SAGE soient consultées pour avis sur différents projets pouvant impacter la ressource en eau.

Conformément à la délibération n°12 de la CLE du SAGE de la vallée de la Bresle, extraite du registre, le sujet est traité en séance plénière lorsqu'une CLE est programmée pendant le délai imparti à la consultation. Dans le cas contraire, la CLE donne délégation à sa commission permanente afin que celle-ci réponde en son nom aux différentes sollicitations qui lui sont adressées. Dans ce cas, une procédure de consultation écrite et, si besoin est, sur avis du Président et de ses Vice-Présidents, une réunion de la commission permanente est organisée.

Au cours de l'année 2013, la CLE du SAGE de la vallée de la Bresle a été consultée et a rendu son avis sur les 2 dossiers suivants :

- " Les questions importantes auxquelles le prochain SDAGE du bassin Seine-Normandie devra répondre dans les 10 prochaines années pour reconquérir le bon état des masses d'eau" ainsi que "Le programme et le calendrier pour la révision du SDAGE"
- Le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau intitulé "SIVOM de Gamaches – Construction de la nouvelle station d'épuration et des ouvrages associés – Création des réseaux de transfert."

2.2.1. "Les questions importantes auxquelles le prochain SDAGE devra répondre dans les 10 prochaines années"

"Les questions importantes auxquelles le prochain SDAGE du bassin Seine-Normandie devra répondre dans les 10 prochaines années pour reconquérir le bon état des masses d'eau" ainsi que "Le programme et le calendrier pour la révision du SDAGE" ont fait l'objet d'une note de synthèse et ont été présentés lors de la CLE du 9 avril 2014 (Tableau 4). **Aucune remarque n'a été formulée sur ces documents.** Il a été rappelé que certaines structures membres de la CLE sont sollicitées directement dans le cadre de cette consultation. Un courrier en ce sens a été adressé dans les délais par le Président de la CLE au Président du Comité de bassin.

2.2.2. Dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau "SIVOM de Gamaches – Création de la nouvelle station d'épuration"

Par courrier du 25 octobre 2013, la Mission Inter-services de l'Eau de la Somme (Service de la DDTM 80) a sollicité la CLE pour formuler un avis sur le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau intitulé "SIVOM de Gamaches - Construction de la nouvelle station d'épuration et des ouvrages associés – création des réseaux de transfert".

Conformément à la délibération n°12 de la CLE, extraite du registre, aucune CLE n'étant programmée dans le délai imparti, la commission permanente s'est réunie le 18 novembre 2012 pour examiner le dossier et formuler un avis sur celui-ci.

Une note de synthèse a été rédigée afin de faciliter l'appropriation du dossier par les membres de la Commission permanente et a été adressée avec les convocations.

La Commission Permanente a émis un avis favorable sur le projet d'assainissement intercommunal, mais formulé un avis réservé sur les mesures d'accompagnement prévues, en particulier celles relatives aux zones humides. En particulier, la Commission permanente a demandé, afin de s'assurer du respect de la mise en oeuvre des mesures compensatoires à la dégradation des zones humides, que la maîtrise foncière des sites, faisant l'objet de ces mesures, soit acquise **avant** le début des travaux.

3 Animation de la CLE au cours de l'année 2013

Au cours de l'année 2013, les missions portées par l'animatrice du SAGE de la vallée de la Bresle se sont articulées autour des 3 grands axes suivants :

- ♦ Animation de la CLE du SAGE de la vallée de la Bresle, de ses instances et différents groupes de travail
- ♦ Pilotage, suivi et conduite financière des études menées dans le cadre de l'élaboration du SAGE (rédaction du SAGE, accompagnement juridique)
- ♦ Communication sur le SAGE et valorisation auprès des différents partenaires

3.1. Animation de la CLE, de ses instances et différents groupes de travail

L'animation de la CLE et de ses instances a consisté à l'organisation de la concertation inhérente à l'élaboration du SAGE et aux avis rendus par la CLE : préparation des documents supports (relecture des rapports, rédaction de notes de synthèse, préparation des supports visuels), organisation et co-animation des réunions ; l'objectif étant de rendre l'information compréhensible par tous pour faciliter la prise de décision.



Figure 3 : Réunion de concertation autour de l'élaboration du SAGE

La priorité donnée à la finalisation de la rédaction du SAGE a conduit **en 2013 à une mobilisation importante de la CLE et de ses instances : 24 réunions** de concertation avec les membres de la CLE et les partenaires techniques se sont ainsi tenues au cours de l'année 2013 (Tableau 6).

TYPE DE REUNION	NOMBRE
Commission Locale de l'Eau (CLE)	3
Commission permanente	3
Commissions thématiques	4
Réunions de travail	5
Comités de rédaction	9
TOTAL	24

Tableau 6 : réunions de la CLE, de ses instances et de ses groupes de travail au cours de l'année 2013

3.2. Piloter et suivre les études menées dans le cadre de l'élaboration du SAGE

3.2.1. Etude dite de "Rédaction des documents du SAGE"

Depuis 2012, la rédaction des documents du SAGE, depuis la finalisation du diagnostic jusqu'à la rédaction du projet de SAGE (PAGD-Règlement et son atlas - rapport environnemental) est externalisée au bureau d'études SAFEGE. Le marché a été notifié le 15 juin 2012. Une partie de l'animation des réunions a été sous-traitée par SAFEGE au cabinet MD Conseils.

Chaque document produit par SAFEGE a été relu en profondeur par l'animatrice du SAGE au moins une fois (versions provisoires des rapports, des comptes-rendus, etc...) avant diffusion aux membres de la CLE et/ou partenaires techniques.

A noter par ailleurs que les premières versions des dispositions du PAGD présentées en comités de rédaction du 23 octobre au 19 novembre **ont été rédigées** par SAFEGE **en très étroite collaboration** avec l'animatrice du SAGE et les chargés de mission de **l'Institution de la Bresle**.

L'animatrice du SAGE a également assuré la conduite financière du projet (inscription budgétaire, suivi de la dépense...).

3.2.2. Etude dite d'"Accompagnement juridique pour la rédaction du projet de SAGE de la vallée de la Bresle (PAGD- Règlement)"

Le marché d'accompagnement juridique s'inscrit dans la démarche globale de rédaction du SAGE. Il a été notifié en octobre 2013 au cabinet d'avocats "DPC". Ce marché se compose d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle.

La tranche ferme a été initiée au 4^{ème} trimestre 2013 ; elle se compose de 2 missions.

Mission 1 : rédaction de notes de synthèse, à destination des membres de la CLE, présentant les principes d'écriture d'un SAGE et d'un bilan réglementaire

Mission 2 : accompagnement et expertise juridique dans l'écriture du projet de SAGE. Cette mission a conduit à des relectures du projet de SAGE à l'issue de chaque comité de rédaction, à des interventions en comités de rédaction et en CLE de DPC, ainsi qu'à une relecture finale du projet de SAGE avant validation par la CLE.

Comme pour l'étude précédente, l'animatrice du SAGE a également assuré la conduite financière du projet.

3.3. Conduite financière des projets

3.3.1. Financement de l'animation du SAGE

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) a soutenu financièrement l'animation du SAGE pour l'année 2013 dans le cadre du contrat d'animation multi thématique conclu sur la période 2013-2015 pour le bassin versant de la Bresle.

En 2013, le poste d'animatrice du SAGE de la vallée de la Bresle était pour moitié subventionné par l'AESN et pour moitié par l'Institution de la Bresle en autofinancement (participations des CG 60, CG 76 et CG 80).

3.3.2. Financement de l'étude de rédaction des documents du SAGE

L'étude de rédaction des documents du SAGE fait l'objet de convention d'aide financière contractée par l'Institution de la Bresle avec l'AESN d'un part, à hauteur de 70 %, ainsi qu'avec le Conseil Régional de Picardie d'autre part, à hauteur de 5,2 % du montant total du marché. La part résiduelle est autofinancée par l'Institution de la Bresle.

3.3.3. Financement de l'étude d'accompagnement juridique à la rédaction du SAGE

L'étude d'accompagnement juridique fait l'objet d'une convention financière passée entre l'Institution de la Bresle et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ; cette dernière subventionne 80 % du montant total de l'étude. La part résiduelle est autofinancée par l'Institution de la Bresle.

3.4. Communication / promotion du SAGE

La communication autour de l'élaboration du SAGE auprès des différents partenaires pour l'année 2013 a été axée sur :

- ♦ la mise à jour du site internet de l'Institution de la Bresle (<http://www.eptb-bresle.com/>) ; l'ensemble des comptes-rendus de réunions sont transmis par ce biais.
- ♦ la rédaction d'articles pour le rapport d'activités de l'Institution de la Bresle,
- ♦ une présentation du SAGE et de son avancée lors de rencontres avec les différents partenaires.

Par ailleurs, l'animatrice du SAGE a été sollicitée sur différents dossiers, dans le cadre de suivi d'études ou d'interventions plus ponctuelles :

- ♦ Suivi de l'étude BAC des captages de Guibermesnil et du Tronchoy
- ♦ Sollicitation du CG 76 sur la problématique des HAP dans les sédiments du port du Tréport.
- ♦ Rencontre des collectivités du territoire porteuses de SCOT : Communauté de communes du Pays Bresle-Yères - Syndicat Mixte Baie de Somme 3 vallées, Communauté de communes du sud ouest Amiénois.
- ♦ Sollicitation dans le cadre du programme nitrates Région Picardie.